



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 09 DECEMBRE 2024 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Monique RACT, Michel STROPIANO, Patrice BIBIER-COCATRIX, Alain DELACHAT, Véronique CLEVY.

Services municipaux : Marc SIROP, Christophe PERRAUDIN, Laurent CLAUDEL.

Excusé : Didier JOSEPHE.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à ce rendez-vous permettant un échange entre la population et la municipalité et félicite les bénévoles de l'association familles rurales (AFR) de Saint-Nicolas pour le repas des anciens du samedi 7 décembre.

Depuis début septembre, la collectivité a mis en place la navette de bus entre Saint-Nicolas et Saint-Gervais. La fréquentation recensée est de 7 200 voyageurs avec une moyenne de 80 passages/jour. La collectivité a souhaité que cet accès soit gratuit pour l'ensemble des usagers (habitants permanents et visiteurs). Le schéma de mobilité ainsi mis en place sur l'ensemble du territoire représente un coût de 1 million d'euros et le coût dédié à la navette de Saint-Nicolas s'élève à 180 000 euros. Ces dépenses sont assumées notamment via les recettes des différentes taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti, contribution fiscale des entreprises et taxe d'habitation pour les résidences secondaires). Ainsi les habitants locataires ne payant pas de taxes locales bénéficient donc gratuitement de l'ensemble des services publics locaux y compris du schéma de mobilité. De plus, Monsieur le Maire rappelle que le taux de fiscalité communal est en baisse chaque année depuis 2001 et qu'aujourd'hui le taux payé par les contribuables est plus faible qu'en 2001.

A la demande de l'assemblée, un contact sera pris avec la société Borini délégataire des lignes de bus pour vérifier la possibilité d'installer un porte vélo à l'arrière des navettes reliant Saint-Nicolas à Saint-Gervais.

En 100 jours, l'ascenseur des thermes a réalisé 23 000 voyages et permis à environ 230 000 personnes de se déplacer entre le Fayet et le bourg de Saint-Gervais. Cet appareil renforce les échanges et crée une mobilité douce de proximité permettant aux habitants de s'approprier un itinéraire de promenade en utilisant à la fois le Valléen et l'ascenseur des thermes.

L'Alpin (ancienne télécabine du DMC) sera inauguré pendant le White week-end (18/19 janvier 2025). Le débit de ce nouvel appareil est deux fois plus important que le précédent (2 800 personnes/heure contre 1 800). La gare du Bettex sera fonctionnelle pour l'ouverture de l'appareil et les travaux intérieurs de la gare du Bettex sont en cours de finalisation dont la salle hors sac qui sera finalisée dans l'hiver.

Le remplacement du télésiège du centre de Saint-Nicolas reste en cours de réflexion, pour trouver une solution technique adaptée aux contraintes du site que les constructeurs ont du mal à trouver.

Dans le cadre de la rénovation des chapelles de la rive droite du Bonnant, une demande de classement de l'ensemble des chapelles de Saint-Gervais a été déposée auprès du Ministère de la Culture. L'objectif est que ce patrimoine restauré puisse traverser le temps et être un témoin vivant de l'histoire du territoire.

4



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Pour cette nouvelle tranche de travaux, 1,8 million d'euros de travaux sont engagés et une attention forte est portée sur les matériaux d'origine dans l'objectif de maintenir l'esprit de construction voulu par les anciens. La fin des travaux est programmée fin 2025, début 2026. Monsieur le Maire précise que chaque chapelle est restée consacrée et permet de maintenir une activité de culte (baptêmes, mariages, veillées funéraires,...).

Sont aussi programmées les restaurations du temple protestant et de la chapelle des Thermes.

Ce souhait de la municipalité de restaurer le patrimoine vernaculaire porte également sur les fours à pains et les éparons qui sont des propriétés privées. A ce titre, chaque propriétaire peut bénéficier d'une aide financière de la Commune dans le cadre du respect de la charte de restauration édictée conjointement avec le CAUE et la fondation du patrimoine (choix des matériaux et méthodes constructives).

Une personne de l'assemblée précise que les gouttières du bâtiment de la petite bibliothèque sont à nettoyer, que certaines marches d'accès au parking sont à reprendre (déchaussement), que la piste de retour n'a pas été réparée suite aux derniers dégâts et que les jeux pour enfants nécessitent des consolidations. Monsieur le Maire demande aux services techniques une intervention rapide pour ces points évoqués. (DST)

Il est également précisé que des amoncellements de gravats se sont constitués Impasse de Véroce et que la haie en bordure de route vers chez Monsieur Pierre ROUX dépasse de 30 cm sur la voie publique. Monsieur le Maire demande également que ces sujets soient traités rapidement par les services techniques. (DST)

Un membre de l'assemblée informe que le lampadaire au début de la route des Plans vers l'arrêt bus est à nouveau éteint et fait remarquer que les diverses réparations sur ce lampadaire ne tiennent pas dans le temps. Une lampe est également manquante vers l'Armancette. (DST)

L'unanimité de l'assemblée présente sollicite l'installation de street art sur les passages piétons du village à l'identique de ce qui a été entrepris au centre de Saint-Gervais et au Fayet. Monsieur le Maire indique que ce travail artistique sera engagé courant 2025 et se fera en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France. (Patrimoine)

Pour répondre à une interrogation de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que le plan de déploiement de la fibre optique par le Syane nécessite le respect du PLU de Saint-Gervais (mise en souterrain des réseaux secs), ce qui est difficile à faire comprendre auprès de ce syndicat. Dans l'attente d'une résolution, le système fibre/air est une solution efficace dans les hameaux.

Les effectifs scolaires des deux écoles (Saint-Nicolas et Gollet) sont stabilisés pour cette année scolaire 2024/2025.

La réfection de la toiture de la garderie du Plateau de la Croix sera mise en œuvre en 2025. Il est précisé que la porte d'entrée nécessite une consolidation, voire un remplacement. Monsieur le Maire demande aux services techniques de se rapprocher de l'association pour corriger cette situation rapidement. (DST)

La transformation de la scénographie du musée d'art sacré et le changement de nom du musée sont en cours de réflexion. L'objectif est de redynamiser cet espace muséal et d'organiser les espaces pour faciliter l'accueil d'expositions temporaires.

Monsieur et Madame COURCOL ont fait don à la Commune de leur collection d'arts aborigènes. Cette collection sera présentée dans les espaces de médiation de la Cure.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Monsieur le Maire évoque qu'une solution technique pour améliorer la stabilité des enrobés de la route des Communaux est à l'étude et précise que le retrait des petites routes des GPS a apporté de la quiétude dans les villages.

Monsieur le Maire évoque qu'une enquête publique sur le classement des voiries sera lancée courant 2025. La population pourra apporter ses avis lors de cette consultation.

La STBMA a confirmé que le téléski du Vanay sera ouvert cet hiver durant les périodes de vacances et les week-end.

Pour répondre à une interrogation de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que l'ouverture des chapelles est organisée par la direction du patrimoine qui est située dans les locaux de la Cure. De plus, des visites sont régulièrement organisées par les guides du patrimoine.

Une personne de l'assemblée fait remarquer le débordement régulier des points d'apport volontaire à l'issue des week-end. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes a installé des sondes de remplissage permettant à terme d'adapter les tournées. Ce système est encore en cours de rodage.

Une demande de l'ESF de Saint-Nicolas est relayée par un membre de l'assemblée pour que la STBMA puisse orienter une production de neige vers le fil neige. Monsieur le Maire demande qu'une information soit transmise à la STBMA par la direction générale de la Commune. (DGS)

Les chantiers de constructions de maisons vers le chemin du Nant Blanchet ont fortement dégradé les sentiers et voies de circulation. Monsieur le Maire demande aux services techniques qu'un courrier soit adressé aux pétitionnaires des autorisations d'urbanisme. (DST)



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX